



Crêts en Belledonne, le 20 novembre 2018

Note aux Parents
Ecole maternelle et école élémentaire
Commune de Crêts en Belledonne

Objet : IMPORTANT - Nouveau logiciel des services périscolaires.

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous indiquer que la commune de Crêts en Belledonne change son logiciel périscolaire permettant l'enregistrement des inscriptions pour les garderies, la cantine et l'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. Le changement sera effectif au 1^{er} janvier prochain. **En attendant la date du 1er janvier, le logiciel en cours est toujours à utiliser via le portail parents service, soit jusqu'à la fin de l'année 2018.**

Pour permettre l'utilisation du nouveau logiciel, un nouveau site sera également ouvert pour les parents, afin d'inscrire ou de désinscrire leurs enfants des services « monespace famille.fr ». Outre le service d'inscription, il vous sera également offert la possibilité d'envoyer en direct des demandes aux services (attestations, envoi quotient familial ...).

Pour des raisons techniques, la commune n'a pas pu reprendre toutes les informations enregistrées dans le logiciel actuel. Elles ont dû être saisies manuellement à partir des dossiers papier remis lors des inscriptions périscolaires en mai et juin dernier. Aussi il vous est demandé **impérativement de contrôler** les inscriptions de votre(vos) enfant(s) pour l'année 2019 (du 1^{er} janvier à juillet) et **de les modifier éventuellement** en fonction de vos besoins. **N'oubliez pas de contrôler également les inscriptions pour le mercredi toute la journée.** Les inscriptions pour l'accueil de loisirs pendant les vacances s'organiseront également à partir du site « mon espace famille ». Les dates d'ouverture des plannings vous seront transmises ultérieurement. Les règles d'inscription n'ont pas été modifiées, elles sont décrites dans les règlements que vous trouverez sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.cretsenbelledonne.fr/au-quotidien/enfance>.

A compter du 1^{er} décembre prochain, vous pourrez accéder au nouveau planning 2019 grâce à votre nouveau compte que vous pourrez ouvrir sur « monespacefamille.fr » à la même date.

Préalablement à l'ouverture de votre compte sur le site parents service, il vous est demandé d'adresser impérativement au plus vite **votre adresse mail sur laquelle on peut vous joindre** à l'adresse mail suivante : cantine@mairieceb.fr

Dès réception de votre adresse mail, il vous sera adressé un code d'adhésion vous permettant d'ouvrir votre compte sur le site. **Sans ce code votre compte ne pourra pas être ouvert.**

Vous trouverez ci-joint un document d'information vous permettant d'accéder au site monespacefamille.fr. Je vous invite à en prendre connaissance. Pour toutes questions vous pouvez appeler le **04.76.45.90.30** à compter du 1^{er} décembre jusqu'au 21 décembre 2018 : du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30 et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Pour les parents qui n'ont pas d'accès internet et qui ne peuvent donc pas modifier les inscriptions via le site parents service, il vous est demandé d'appeler impérativement au numéro ci-dessus et aux mêmes horaires. Avec l'agent communal vous pourrez contrôler et modifier les dossiers de vos enfants.

Je me permets d'attirer votre attention sur la vérification et les modifications éventuelles que vous devez apporter sur les inscriptions. **A défaut, la facturation sera réalisée en fonction des données saisies à partir des dossiers papier d'inscription.** Aucune dérogation ne sera acceptée puisque la possibilité de vérification vous sera ouverte pendant tout le mois de décembre.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette note et vous invite à contacter les services périscolaires pour toutes questions.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Jean-Louis MARET





CHANGEMENT LOGICIEL PERISCOLAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2019
NOUVEAU SITE INTERNET POUR LES PARENTS : monespacefamille.fr POUR LES
INSCRIPTIONS ET DESINSCRIPTIONS POUR LES GARDERIES PERISCOLAIRES – CANTINE –
MIKADO DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES
ATTENTION PARENTS VOUS DEVEZ INTERVENIR A COMPTER DU 1^{ER} DECEMBRE 2018
JUSQU'AU 21 DECEMBRE 2018 POUR LES PLANNINGS 2019

Pour les parents qui ont accès à internet :

- Les parents transmettent impérativement sur l'adresse mail suivante : cantine@mairieceb.fr, l'adresse mail avec laquelle la commune peut les joindre.
- Transmission par la commune aux parents d'un code d'adhésion via l'adresse mail transmise
- Connexion des parents sur le site <http://monespacefamille.fr> . Voir mémento utilisation de l'espace famille sur le site internet de la commune <https://www.cretsenbelledonne.fr/> (actualités).
- Vérification obligatoire par les parents du planning 2019 des inscriptions pour les garderies du matin et du soir, la cantine et le mercredi (de janvier à juillet) et corrections éventuelles.

Pour les parents **uniquement** qui n'ont pas d'accès à internet :

- Appeler impérativement le 04.76.45.90.30 sur les horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30 et le mercredi après midi de 13h30 à 16h30.
- Un agent vérifiera avec vous les inscriptions pour 2019.

Pour toutes questions techniques : appelez le 04.76.45.90.30 du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30 et le mercredi après midi de 13h30 à 16h30.

Les inscriptions pour Mikado pendant les vacances scolaires du printemps et des grandes vacances seront ouvertes en cours d'année 2019. Une information vous sera donnée ultérieurement.

A défaut de contrôle et de modifications des plannings 2019 par les parents, la facturation sera appliquée, sans dérogation possible, en fonction des plannings transmis par les parents en début d'année scolaire.

En attendant la date du 1er janvier, le logiciel en cours est toujours à utiliser pour les inscriptions via le portail parents service actuel, soit jusqu'à la fin de l'année 2018.